



Commune
d'AMPUS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le seize juin, à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle Maurice Michel située 61 avenue Paul Emile Victor 83111 AMPUS, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Alain POILPRÉ, Roland NARDELLI, Roger MALAMAIRE, Nadine MARION, Julie LUCCIONI, Michel MANISCALCO, Virginie MICHEL, Carmen FERNAGUT, Nathalie FORESTIER, Claire CANDELA, Christian CHILLI, Fabien MICHEL.

Excusé : /

Absent : /

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 15 Nombre de Suffrages exprimés : 15
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

MOTION DE SOUTIEN AU PERSONNEL DU CENTRE HOSPITALIER DE LA DRACENIE COSIGNEE PAR FABIEN MATRAS DEPUTE DE LA HUITIEME CIRCONSCRIPTION DU VAR

Dès le début de la crise sanitaire liée au COVID-19, le Centre Hospitalier de la Dracénie s'est fortement investi et a fait preuve d'une réactivité exemplaire.

Président du Conseil de surveillance de l'établissement, le Maire de Draguignan s'est rendu sur place à plusieurs reprises et, avec le Député Matras, ont été en contact quotidien avec le Centre Hospitalier. Ils ont ainsi constaté la mobilisation sans faille de l'ensemble du personnel, mais aussi la coopération avec la médecine de ville et la clinique qui a été remarquable sur l'impulsion des Présidents et des Directeurs de chaque secteur de soins.

Dans ce contexte, le choix de ne pas octroyer la prime de 1500 euros aux personnels du Centre Hospitalier de la Dracénie semble parfaitement injuste, alors que les autres hôpitaux du Groupe Hospitalier de territoire du Département l'ont obtenue et que la méthode de comptabilisation des cas COVID-19 ne semble pas avoir été identique partout.

Cette injustice, que le Maire et le Député dénoncent depuis plusieurs semaines, ne fera qu'augmenter la colère de l'ensemble des personnels d'un hôpital déjà impacté par le passé par les restrictions budgétaires et la désertification médicale.

Bien au-delà de la reconnaissance de la mobilisation de tout l'établissement durant la crise, une décision favorable illustrerait la volonté de conforter l'hôpital public au service des 23 communes du territoire.

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la motion telle que présentée ci-dessus,
SOLLICITE Monsieur le Ministre de la Santé pour que soit attribué au personnel du Centre Hospitalier de la Dracénie le dispositif de la prime de 1500 euros.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN

